

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 22 JUIN 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

**22/050/AGE**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET  
DE LEURS USAGES - Réhabilitation des centrales de traitement de l'air, de l'accueil  
et des bassins des piscines municipales de types caneton**

21-37601-DAVEU

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Depuis 2020 la municipalité mène une politique volontariste en faveur du sport pour toutes et tous. Cette politique publique se matérialise notamment par un effort de remise en état des équipements existants dans l'ensemble des quartiers de la ville, avec une attention sur l'équité territoriale.

Les installations des CTA (Centrales de Traitement d'Air) mises en place dans les années 1970 dans les piscines municipales de type canetons ne permettent plus de garantir les échanges d'air requis dans 4 établissements dont Louis Armand, situé dans notre secteur, notamment pendant les variations des températures extérieures.

De plus la vétusté des installations existantes engendre des difficultés pour trouver des pièces d'origine lors des réparations.

Des travaux de réfection des CTA (Centrales de Traitement d'Air) bassin et accueil des 4 piscines dont Louis Armand doivent donc être envisagés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvés les travaux de réhabilitation des CTA (Centrales de Traitement d'Air) des bassins et des accueils de 4 piscines dont Louis Armand, située dans notre secteur.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Sport, Nautisme et Plage année 2022 à hauteur de 2 400 000 Euros (deux millions quatre cent mille Euros) pour les études et les travaux correspondant aux 4 piscines dont Louis Armand.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter pour cette opération des subventions auprès des différents partenaires aux taux les plus élevés possibles, à les accepter et à signer tout document afférent.

**ARTICLE 4** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2022 et suivants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**